



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 52881

Texte de la question

M. Vincent Feltesse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences que pourraient avoir la baisse de la subvention attribuée à la Jeunesse au plein air. En effet, cette confédération, qui réunit des associations d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants, la FCPE, le réseau des villes éducatrices, risque de voir sa subvention annuelle amputée de 800 000 euros (soit 50 % de moins) et remis en cause le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Une telle diminution risque de mettre en péril l'existence de l'association et les activités qu'elle permet d'organiser. Ce sont ainsi 19 000 enfants qui bénéficient aujourd'hui de départs en séjours collectifs, 2 000 établissements scolaires dont 500 situés en zone d'éducation prioritaire qui risquent d'être touchés par ces restrictions. En Gironde, la Jeunesse au plein air a aidé près d'une centaine de jeunes pour les vacances d'été 2013. En partenariat avec l'ANCV, ce sont également 66 girondins qui ont pu partir avec leurs enseignants en classe de découverte. Il l'interroge sur la possibilité de revenir sur la décision de baisser la subvention à la JPA.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Feltesse](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52881

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2754

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)